

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/149

Objet : Autorisation de signature du marché M22.025 : Prestations de restauration

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

**DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/149

Objet : Autorisation de signature du marché M22.025 : Prestations de restauration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1 3° ;

Vu la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ;

Considérant que le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, adopté lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, permet de solliciter l'avis de cette commission pour les marchés ne relevant pas de sa compétence ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2022,

Il vous est proposé :

- d'autoriser et de signer l'accord-cadre à bons de commande M22.025 : Prestations de restauration les attributaires suivants :

Lot	Titulaire	Montant	Durée
<p>Lot n°1 « Restauration à domicile »</p> <p>Confection et livraison de repas cuisinés en liaison froide sans livraison à domicile pour les personnes âgées sur la totalité du territoire de la CCFI</p>	API RESTAURATION	<p>Le montant maximum de commande pour la période ferme est de 3 000 000 euros HT.</p> <p>Le montant maximum de commande pour chaque période de reconduction est de 2 000 000 euros HT.</p> <p>Montant estimatif annuel de 846 000 euros HT</p>	<p>Le présent marché prendra effet à compter du 1er février 2023 pour une durée de deux (2) ans. Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période d'un (1) an.</p>
<p>Lot n°2 : Restauration « Jeunesse »</p> <p>Fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide pour les accueils collectifs de mineurs et les repas des stagiaires au BAFA ou BAFD</p>	LYS RESTAURATION	<p>Le montant maximum de commande pour la période ferme est de 250 000 euros HT.</p> <p>Le montant maximum de commande pour chaque période de reconduction est de 150 000 euros HT.</p> <p>Montant estimatif annuel de 25 075.30 euros HT</p>	
<p>Lot n°3 : Restauration des « EAJE »</p> <p>Confection et livraison de repas en liaison froide aux établissements</p>	CROC'LA VIE	<p>Le montant maximum de commande pour la période ferme est de 200 000 euros HT.</p>	

d'accueil du jeune enfant (crèches) de la CCFI		Le montant maximum de commande pour chaque période de reconduction est de 100 000 euros HT. Montant estimatif annuel de 60 000 euros HT	
--	--	--	--

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

